Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260320-CM20260320_03-DE

2026-03-20/ 03

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVE, Maire, Delphine BAUDU, Frédéric BENOIT, Léa CHAUVET, Isabelle COUÉ, Guillaume DRUNE, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Guénaël JOLLY, Nathalie JOUAN, Jonathann LORIOT, Thomas POSSÉMÉ, Louis ROLLANDO, Thierry WAJCHERT.

Absents excusés : Corinne MARCHAND,

Absents non excusés :

Louis ROLLANDO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16.03.2026

Délibération n° 2026-03-20/ 03

OBJET :

Election des adjoints au maire

Sous la présidence de Madame Muriel HERVÉ élue, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).
Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Considérant la délibération 2026-03-20/ 02, fixant le nombre d'adjoint à trois.
Madame le Maire présente la liste d'adjoints composée alternativement d'un candidat de chaque sexe :

1 – Madame Corinne MARCHAND
2 – Monsieur Guénaël JOLLY
3 – Madame Céline ETRILLARD

- Election des trois adjoints :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- Mme MARCHAND Corinne : 15 voix / quinze voix, adjointe aux finances, 1ère adjointe.
- Mr JOLLY Guénaël : 15 voix / quinze voix, adjoint à la voirie et des bâtiments, 2ème adjoint.
- Mme ETRILLARD Céline : 15 voix / quinze voix, adjointe aux affaires sociales, 3ème adjointe.

Fait et délibéré à Tréal, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Muriel HERVÉ